



# MOBILITÉ & SECOURS

## Le Département s'engage

Le Département s'engage en partenariat avec l'Union départementale des sapeurs pompiers du Cher pour l'avenir des jeunes et crée **Mobilité et Secours** : une aide à une mobilité citoyenne.

Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 15 à 18 ans, domiciliés et inscrits dans une auto-école du Cher pour passer le code de la route.

Trois obligations conditionnent l'octroi de cette aide de 150 euros versée par le Département du Cher :

- l'inscription obligatoire dans une auto-école du département du Cher ;
  - l'obtention du code de la route ;
- la participation à une session d'initiation aux gestes qui sauvent (2 heures) dispensée par l'UDSP.

Informations et conditions sur :  
**departement18.fr**

